

28042026_04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 14
- votants 15
- Excusée 1
- (dont 1 procuration)
- Absent

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril, à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Christiane MADAULE, Maire

Date de la convocation : 22 avril 2026
Date d'affichage : 22 avril 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Martine CROS ; Angeles DESCATOIRE ; Séverine GARCIA VAYSSE ; Manon SICARD ; Claudine SERRA ; Josiane BALZAN
Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ ; Benoit OULES ; André LOPEZ ; Maxime LAURENT ; Olivier CHEREL

Excusée : Mme Jocelyne GALINIER

Mme Josiane BALZAN a été élue secrétaire de séance

**Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn
(CAUE) pour l'année 2026**

Mme le Maire propose au Conseil d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) pour l'année 2026. En tant que membre de l'association, mais aussi les administrés pourront profiter de conseils, d'informations et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage. Le montant de la cotisation est fixé pour 2026 à 0,20 € par habitant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont 1 voix par procuration) :

- approuve l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) pour l'année 2026,
- accepte de payer la cotisation fixée à 0,20 € par habitant,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2026.

Josiane BALZAN
Secrétaire de Séance



Christiane MADAULE
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures

